

Vous découvrez un nid de guêpes, que faire ?

Si le nid est installé dans l'espace public, c'est à la mairie de prendre en charge sa destruction. Merci d'appeler le secrétariat au [03.26.48.50.03](tel:03.26.48.50.03).



Si le nid se trouve dans un domaine privé, il faut contacter l'astreinte des sapeurs-pompiers de la Communauté Urbaine du Grand Reims au [07.66.20.32.14](tel:07.66.20.32.14)



CONTACTS VEOLIA :

Service clientèle de Jonchery sur Vesle : 0 969 390 498

ou site web client : www.service.eau.veolia.fr pour prise de rendez-vous

Info médiathèque :

La médiathèque rouvre ses portes et vous pouvez accéder aux collections. Retours, prêts et inscriptions sont possibles.



Afin d'assurer un accueil optimal, nos horaires ont été, pour le moment aménagés comme suit :

- * **Mardi : 9h30 à 11h30**
- * **Mercredi : 14h30 à 17h00**
- * **Jeudi : 16h00 à 18h00**
- * **Samedi : 10h00 à 12h00**

REGLES SANITAIRES :

- * **Port du masque obligatoire pour les adultes et les enfants dès 11 ans**
- * **Désinfection des mains au gel hydro alcoolique pour tous à l'entrée**
- * **Respect des gestes barrières**

SPECTACLE BISCOTTE — JEUDI 15 OCTOBRE 2020 à 19h00 — SALLE POLYVALENTE

A partir de 16 ans. Sur inscription auprès de la médiathèque.

Port du masque obligatoire.

C.C.A.S.

NOUVEAUX HABITANTS NÉS EN 1952 OU AVANT

MERCI DE VOUS FAIRE CONNAÎTRE EN MAIRIE.

 Ne pas jeter sur la voie publique



INFOS MUNICIPALES

SEPTEMBRE 2020



LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

J'espère que vous avez passé de bonnes vacances à Jonchery ou dans d'autres lieux et que vous avez fait le plein d'énergie. Les enfants ont repris le chemin de l'école et je pense, pour les voir s'amuser dans la cour, qu'ils étaient tous heureux de se retrouver dans un climat un peu plus serein malgré les mesures sanitaires encore en vigueur.

Lorsque vous accompagnez vos enfants à l'école de Jonchery, n'oubliez pas le grand parking rue Emile Wenz. Bientôt une borne permettra à ceux qui possèdent une voiture électrique de la recharger.

De gros travaux de voirie sont en cours ou vont démarrer.

Dans la rue des Chanvres, les canalisations d'eau sont posées et les branchements vont avoir lieu. Ensuite ce sera au tour de l'enfouissement des réseaux électriques et du téléphone.

Sur la route Nationale des travaux d'assainissement seront entrepris à partir du 14 septembre, de la rue Janine Neveux à la rue du Docteur Luling. La mise en place de feux tricolores va perturber et ralentir la circulation. Pendant quinze jours environ, la rue Janine Neveux ne sera accessible que par la rue des Querelles.

Merci d'être patients et indulgents. Toute amélioration demande un peu de sacrifices.

Nous allons commencer une campagne d'élagage et d'abattage d'arbres morts. Les arbres ont souffert de la sécheresse et sont fragilisés. Merci à chacun de veiller à ce que dans les propriétés, les branchages ne dépassent pas sur la voie publique ou chez les voisins.

Vous aurez remarqué qu'il n'y a pas que les arbres qui ont pâti de la situation, les plantations aussi malgré l'arrosage.

Les employés communaux ont commencé à nettoyer entièrement trottoirs et caniveaux, toutes les rues seront concernées. L'herbe des cimetières hélas reprend rapidement vigueur, et même sans eau, tout a reverdi ! Difficile de dompter la nature.....mais le nécessaire sera fait très vite.

Pour continuer les bienfaits des vacances, les associations vous proposent un large panel d'activités. N'hésitez pas à vous renseigner, il y en a pour tout le monde, petits et grands.

A bientôt

Le Maire
Nadine Poulain



EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL

(L'INTÉGRALITÉ DES DÉLIBÉRATIONS EST DISPONIBLE EN MAIRIE)

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2020

Présents : 17
Pouvoirs : 2
Excusés : 2

N° D 2020 1 1 : CONSTRUCTION BATIMENT TECHNIQUE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'arrêter l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux du bâtiment technique.

Madame GERMOND, adjointe au Maire, en charge des bâtiments communaux informe qu'à l'issue des études d'avant projet définitif, il apparaît que le coût prévisionnel des travaux est arrêté à 405 748,00 € HTVA en raison des modifications des données programmatiques.

Le taux de tolérance sur le coût prévisionnel des travaux de 1% s'appliquera sur le coût prévisionnel des travaux, à savoir 405 748,00 € HTVA.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **VALIDE** l'avant Projet Définitif à 405 748,00 € HTVA.

N° D 2020 1 2 : DESIGNATION DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU SEIN DE LA CLECT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,
Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté Urbaine du Grand Reims,
Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-86 du 20 juillet 2020 fixant à 157 le nombre de membres composant la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- De nommer Madame Nadine POULAIN, maire, membre titulaire de notre commune qui siègera au sein de la CLECT,

- De nommer Monsieur Philippe REMEN, 1er adjoint au maire, membre suppléant de notre commune qui siègera au sein de la CLECT

N° D 2020 1 3 : CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR L'ECOLE MATERNELLE

Concernant l'école maternelle, un diagnostic technique est nécessaire pour une prise de décision.

2 devis ont été établis par les sociétés SOCOTEC et INGEBA.

Après avoir entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal,

VALIDE

La société SOCOTEC pour la prestation « état de conservation » pour un montant de 1 500 € HT et 300 € HT pour la présentation des rapports.

N° D 2020 1 4 : REMBOURSEMENT ACOMPTE DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu les contrats de location signés par les 2 parties pour une location les week-ends du :

- * 29 août 2020,
- * 26 septembre 2020,
- * 10 octobre 2020

Vu les demandes écrites des locataires demandant l'annulation de leur contrat de location de la salle polyvalente,

Vu que ces demandes sont dues à des raisons sanitaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- * Le remboursement des acomptes de 210,00€ pour le 26/05/2020 et 450,00€ pour les 25/08/2020 et 10/10/2020 de la salle polyvalente,
- * D'autoriser Madame le maire à signer tout acte correspondant à cette délibération.

Informations diverses :

Madame Le Maire informe :

* De l'avancement des travaux rue des Chanvres. Pendant la durée des travaux, il est rappelé que la circulation est interdite de 8h à 18h. Prévoir de sortir les voitures.

* Du commencement des travaux d'assainissement collectif route nationale. En effet, certaines propriétés étaient encore, pour des raisons techniques, en assainissement autonome.

* Les travaux de nettoyage du Rû d'Irval et de l'aqueduc sous la RN 31 au coin de la rue Saguet sont terminés. Il conviendrait de continuer à nettoyer ce ruisseau sur toute la longueur afin qu'il retrouve un lit normal.

Il est demandé à tous les propriétaires riverains du Rû d'Irval d'entretenir les berges et de veiller à ce qu'aucun obstacle n'entrave le cours du ruisseau. La loi les y oblige. Une réunion sera programmée ultérieurement.

Monsieur REMEN, commission communication :

Les travaux de la commission se sont prioritairement centrés sur la mise à jour régulière des informations en ligne : la page Facebook récemment créée (Village de Jonchery sur Vesle) mais aussi sur le site internet (www.joncherysurvesle.com). Deux membres de la commission ont été récemment formés à la mise à jour du site internet et des panneaux d'affichage. Le site est en cours de mise à jour et de nouvelles rubriques devraient apparaître prochainement.

Madame JOUEN Sophie, commission fleurissement :

1er août : entretien du village entre membres du conseil, employés communaux et bénévoles. L'espace autour de l'église et le parterre devant la mairie ont été nettoyés, merci à tous. D'autres dates seront proposées.

Le 26 septembre de 9h30 à 12h, NETTOYONS LA NATURE, en partenariat avec le centre LECLERC, venez nombreux.

Nous sommes actuellement en pleine réflexion sur de nouveaux aménagements des parterres de fleurs pour l'automne et les saisons à venir.

Madame GERMOND, commission bâtiments urbanisme :

* Suite aux fuites constatées dans le bâtiment situé dans le parc par les membres du club de pétanque, Monsieur Chauvière est venu inspecter l'état de la toiture. Il propose une réparation provisoire mais sa réfection devra être envisagée dans quelques années pour pérenniser ce bâtiment.

* Malgré son état, la croix en bois au fond de l'ancien cimetière est stable car elle est maintenue par des tiges métalliques. Une petite restauration des poutres en bois pourra être effectuée.

* L'inspection des différents bâtiments communaux par l'ensemble des membres du conseil municipal touche à sa fin. Un dernier samedi matin va être programmé pour les trois derniers lieux de visite. La commission bâtiment se réunira à l'issue de ces inspections.

Monsieur NILLESSE, commission aménagement, sécurité :

La commission AMÉNAGEMENT SÉCURITÉ s'est mise en place et une première réunion a eu lieu en juillet afin de définir les principales orientations 2020/2021. Suite à la levée du confinement, certains diagnostics ont également

repris. D'autres consultations sont en cours auprès de bureaux de contrôle accrédités avec comme objectif la définition d'un calendrier des inspections et vérifications applicables à la commune courant octobre.

Monsieur MARX, commission espaces verts, voirie :

Un marquage des arbres à abattre a été effectué square de Vesle et dans le parc.

Une intervention va être programmée avec l'entreprise, une information sera faite sur les panneaux et le Facebook de la mairie.



CHENILLES PROCESSIONNAIRES dans le bois derrière le nouveau cimetière

Les chenilles sont couvertes de poils urticants (invisibles sur la partie dorsale des segments abdominaux) qui peuvent déclencher des réactions d'irritation violentes et une réaction de type allergique (brûlure, rougeur et œdème).

L'animal le plus souvent atteint est le chien. A chacun d'agir dans son jardin. **Protégez-vous : ne jamais toucher une chenille sans protection !**

En cas de réaction allergique (langue, yeux, poumons) : consulter rapidement un médecin.

HORAIRES DE LA MAIRIE

Ouverture du secrétariat :

Lundi, vendredi et samedi de 9h00 à 12h00,
et le jeudi de 17h00 à 19h00

Permanences téléphoniques :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
et le samedi matin de 9h00 à 12h00.

Téléphone : 03.26.48.50.03

Télécopie : 09.70.32.70.86